Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier

Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier

Band: 11-12 (1995-1996)

Artikel: Documents sur les luttes syndicales au tunnel du Mont d'Or (Vallorbe,

1910-1913)

Autor: Cantini, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-520189

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOCUMENTS SUR LES LUTTES SYNDICALES AU TUNNEL DU MONT D'OR (VALLORBE, 1910-1913)

Claude CANTINI

Le besoin de sécurité

Le tout premier coup de pioche du chantier du Mont d'Or (90 ouvriers sous le contrôle du surveillant-chef Demay) a été donné le matin du lundi 19 septembre 1910. Mais la question de la surveillance des travailleurs a préoccupé les autorités, atteintes d'une véritable phobie de l'agitation ouvrière, plusieurs mois à l'avance. Déjà en décembre 1909, la Municipalité de Vallorbe (dorénavant: Municipalité) envoie une délégation à Kandersteg, la localité bernoise où débouche la sortie septentrionale du tunnel du Lœtschberg dont les travaux ont débutés en 1906, «pour se renseigner [...] des diverses dispositions à prendre au sujet du mode de construction des cantines d'ouvriers, de la police qui doit y régner (entre autre les mesures à prendre concernant le port d'armes par les ouvriers) et de la salubrité»². Une conférence est réunie à cet effet à Lausanne le 29 janvier 1910. Y participent les chefs du département de l'Intérieur, du département Militaire et celui de Justice et Police, ainsi que la Municipalité, le préfet du district d'Orbe et le docteur Morax du Service sanitaire cantonal. Le 8 janvier précédent, le Département Militaire avait en outre informé qu'il avait «l'intention de placer un poste spécial (fort de 3 à 5 hommes, suivant besoin) de la Gendarmerie sur les chantiers lorsque les travaux commenceront». Les locaux seront fournis par les CFF (à la suite d'une demande de la Municipalité du 22 septembre)³ et se situent à l'étage du bâtiment Chaillet en gare de Vallorbe. Le poste de gendarmerie de Vallorbe est renforcé par deux hommes en novembre 1910. Fin mars 1910, le Département cantonal de

¹ Glardon-Roy Emile, syndic et les municipaux Roy Alphonse, Jaillet-Combe Gustave, Roy-Falcy Gustave, Jaquet Julien, Truan Frédéric, Martin Emile. Grobéty Adrien préside le Conseil communal.

² Toutes les citations proviennent, sauf mention contraire, des documents du Département vaudois de Justice et Police, déposés aux Archives cantonales vaudoises (ACV) sous la cote K VII b 19, boîte 31 (en voie de classement). Je remercie ici Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Ruey d'avoir bien voulu autoriser leur consultation.

³ Afin d'éviter les dépenses nécessaires à l'installation des gendarmes à la Gare, la Municipalité offre, par lettre du 17 octobre 1910, «des locaux au centre du village, dans le bâtiment communal des anciens moulins».

Justice et Police [dorénavant: DJP] avait déjà proposé au Conseil d'Etat d'inviter le Département Militaire à mettre «de piquet cent fusiliers d'élite ou Landwehr plus les cadres nécessaires». En novembre 1910 une lettre du Département militaire informe, en effet, la Municipalité que:

pour assurer la sécurité et l'ordre public à Vallorbe pendant la durée des travaux du Frasne-Vallorbe, il a chargé les chefs de Section de Vallorbe et Vaulion d'établir une liste de cent hommes d'infanterie avec les ordres nécessaires. Le Commandant de cette troupe est désigné en la personne de M. Martin Eugène, capitaine adjudant du régiment d'infanterie 33. Le Département invite la municipalité à prendre les mesures nécessaires pour le logement de cette troupe, si celle-ci devait être mise sur pied et à pourvoir à sa subsistance jusqu'au moment de l'arrivée du fourrier. La Municipalité décide de loger cette troupe au local de gymnastique.⁴

Dans une autre lettre du 8 décembre, le chef du Département Militaire, Eugène Fonjallaz, informe aussi le DJP sur les mesures prises:

> *En ce qui concerne l'éventualité de troubles à la paix publique* à Vallorbe. Le Chef de Section de Vallorbe a reçu l'ordre de préparer une liste composée comme suit (personnel stable pris dans la Section): 1 sergent-major, 9 sergents et caporaux, 70 fusiliers et carabiniers, 1 trompette, l tambour, 2 infirmiers. Le Chef de section de Vaulion a reçu l'ordre de préparer une liste de 3 sergents et caporaux et 30 fusiliers et carabiniers. Le 1er arrondissement a été chargé de désigner 1 fourrier. Ordre télégraphique serait adressé à ces 2 chefs de section et indiqueront jour, heure et place de rassemblement. Le Commandant de la troupe agréé par le Conseil d'Etat est le capitaine Martin à Vallorbe qui aura sous ses ordres 3 officiers également désignés. L'Arsenal a envoyé les munitions nécessaires au Chef de section de Vallorbe. [Quant à la Gendarmerie, elle] recevra des instructions spéciales pour le service qui consistera à l'ordinaire à faire des patrouilles dans les chantiers, cantines et leurs abords pour veiller à l'ordre public, à contrôler les papiers d'identité et à assurer que la loi sur les étrangers est observée... Pour ce qui concerne la police locale proprement dite, soit l'ordre et la sûreté dans le village et ses abords [la Municipalité de Vallorbe] doit y veiller [et] renforcer au besoin son personnel.

⁴ Archives communales, séance de la Municipalité du 17 novembre 1910.

Ce qui incombe à la Commune en matière de police est rappelé à la Municipalité par le préfet d'Orbe dans une lettre datée du 18 avril 1910. A cet effet, un quatrième agent de police est nommé en automne. L'inquiétude des autorités locales ne diminue pas pour autant: le 15 septembre 1910 (soit quatre jours avant l'ouverture des travaux) la Municipalité insiste auprès du DJP pour connaître

les mesures [que] l'Etat va prendre avec notre Commune, ainsi qu'il en a été question dans la conférence qui a eu lieu à Vallorbe le 31 mars, à l'égard des ouvriers qui seront occupés dans cette entreprise rapport à la police et à la sécurité publique.

Toutes ces craintes se concrétisent autour d'un seul thème: la grève. Le 8 octobre 1910 déjà, le caporal de gendarmerie Testuz écrit au Commandant à Lausanne au sujet des

bruits de grève qui auraient couru à Vallorbe, le 5 et jours suivants [...]. Tout ce que j'aurais pu vous signaler, ce serait un faux bruit qui a circulé à Vallorbe, que soi disant une réclamation faite par les ouvriers, pour une augmentation de paye, les aurait avantagés de 2 centimes de plus à l'heure, ce qui n'est que du chantage, d'après renseignements recueillis auprès de l'entreprise.

Signalons que les salaires vont de 40 à 47 centimes de l'heure.

Deux mois plus tard, un ordre de service précise les tâches de la Gendarmerie cantonale pendant les travaux:

Toute la gendarmerie de service à Vallorbe est placée sous les ordres directs du chef de poste. Ce dernier relève directement du Commandant pour tout ce qui concerne le service spécial nécessité par les travaux du Frasne-Vallorbe. En cas de mise sur pied de la troupe, le chef de poste se mettra immédiatement aux ordres du commandant de place. Le chef de poste peut mettre de piquet et commander les gendarmes du Pont et de Ballaigues. Il transmet directement au Commandant les rapports prévus. En cas d'urgence il renseigne le Commandant par téléphone ou télégraphe. Les communications urgentes importantes ou revêtant un caractère secret doivent être faites par télégraphe. Dans son service ordinaire, la gendarmerie veille spécialement à l'ordre public et s'assure que la loi sur les étrangers et la loi sur les boissons sont observées. Elle contrôle les papiers d'identité des ouvriers, surveille les chantiers, cantines, quartiers ouvriers, ainsi que les arrivants en gare de

Vallorbe. Dans la règle les patrouilles devront être de 2 hommes au moins. De nuit un homme ne doit jamais patrouiller seul.

L'ordre de service, daté 7 décembre 1910, est signé par le capitainecommandant E. Champod. Nous lisons en outre dans une note du Service de police du DJP en date du 13 décembre:

> Ecrire au Bureau (des étrangers) de la Commune de Vallorbe pour dresser la liste de tous les ouvriers italiens occupés aux travaux du Frasne-Vallorbe (nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation), afin de permettre de se renseigner en Italie sur leur compte⁵.

En effet, de décembre 1910 (alors qu'environ 400 ouvriers travaillent déjà au tunnel) à avril 1913, vingt-cinq listes d'ouvriers italiens sont soigneusement établies. Sur la première (datée 28 décembre) une mention précise:

Transmettre copie de la liste au Directeur Général de la sûreté au Ministère de l'Intérieur à Rome [Carlo De Clementi] et le prier d'avoir l'obligeance de nous procurer des renseignements sur le compte des individus qui y sont mentionnés. Ajouter: si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous nous permettrons de vous adresser, chaque mois, une liste semblable, attendu qu'il est important pour nous d'être renseignés sur le compte des nombreux ouvriers étrangers qui seront occupés aux travaux du Frasne-Vallorbe. Remercier.

Cette belle collaboration policière internationale a pourtant failli capoter. En date du 25 janvier 1911, le Département fédéral de Justice et Police écrit, en effet, à Lausanne:

D'après une communication parvenue à la Légation d'Italie à Berne, vous vous êtes adressés récemment à deux reprises au Ministère de l'Intérieur à Rome (Direction générale de la Sûreté publique) en lui demandant chaque fois des renseignements sur plus de 30 ouvriers italiens. Le Ministère fera les démarches nécessaire dans ce but; il déclare toutefois ne pouvoir à l'avenir entrer en matière sur des demandes de ce genre occasionnant des recherches

⁵ Le 21 décembre 1910, le Bureau des Etrangers de Vallorbe écrit au DJP pour lui signaler que «108 Italiens (sur un total de 193 ouvriers) sont occupés au tunnel, dont 60 ont un permis de domicile et 48 dont les papiers (passeports) sont déposés en attendant leur permis de domicile».

si étendues et le surchargeant d'un travail trop considérable. Le Ministère désirerait que les autorités suisses se bornent à ne demander des renseignements que sur les ouvriers italiens apparaissant comme suspects. Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui précède et nous observons à ce propos qu'on peut admettre, conformément aux prescriptions italiennes relatives à la délivrance aux ressortissants italiens de passeports pour l'étranger, que seules les personnes ne faisant pas l'objet d'une poursuite pénale se trouveront pourvues de tels passeports. Il paraît donc être recommandable et suffire d'exiger d'abord de chaque Italien désirant obtenir une autorisation de séjour la production de son passeport, sans se renseigner davantage sur son compte.

Une note du DJP du Canton de Vaud annexée à la lettre de Berne précise cependant:

Il y a eu évidemment un malentendu à Rome, car il était bien convenu avec M. De Clementi que nous pouvions adresser nos listes et que les renseignements nous seraient fournis très volontiers. M. De Clementi va être très ennuyé de ce qui est arrivé. Je lui en parlerai lors de sa prochaine visite. Pour mon compte, je regrette vivement que l'autorité fédérale (resp. le Dr Leupold) ait eu à fourrer son nez dans nos affaires, à cette occasion-là.

En réalité les envois ont continué puisque les listes 17, 18, 19, 21, 24 et 25 (la dernière, datée 21 avril 1913) portent toutes la mention suivante: «un exemplaire de la présente liste a été transmis ce jour à M. De Clementi». Aucun autre document ne témoigne d'une suspicion identique à l'encontre d'ouvriers d'autres nationalités (surtout des Français) travaillant pourtant sur le même chantier.

Les activités des organisations syndicales

Les activités syndicales de l'époque s'inscrivent dans un contexte sociopolitique qui a été décrit avec clarté par Hans Ulrich Jost⁶. La naissance, en 1905, de la Fédération des Unions Ouvrières de la Suisse romande (FUOSR), de tendance syndicaliste-révolutionnaire, à laquelle adhèrent les Unions

⁶ Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse. 1890-1914, Lausanne 1992, en particulier pp. 68-69.

ouvrières de Lausanne, Vevey, Montreux, Morges et Nyon, avait obligé les socialistes vaudois et les syndicalistes modérés à réagir contre cette «concurrence» en dynamisant leur travail auprès des travailleurs. Le déclin de la FUOSR, sensible à partir de 1910, est en partie compensé par les activités de la Fédération communiste-anarchiste qui réunit les quelques groupes anarchistes de la Suisse romande. C'est à ce contexte idéologique que seront confrontés les ouvriers, en grande majorité étrangers, à leur arrivée sur les chantiers de Vallorbe.

Avant 1910, Vallorbe a bien entendu déjà connu des activités syndicales. Quelques-unes ont même laissé des traces dans les papiers de la police de sûreté cantonale. En janvier 1902 par exemple, l'entrepreneur Griffey signale à son associé Koller (des Forces Motrices du lac de Joux) la distribution d'une affichette parmi les ouvriers où il est question d'une conférence organisée par la *Federazione Muraria romanda*; elle aura lieu au Café du Chasseur de Vallorbe, devant huitante personnes, et l'orateur, Ferruccio Merlotti, insistera sur la nécessité pour les ouvriers d'adhérer au syndicat⁷. En novembre 1905, c'est la Gendarmerie de Vallorbe qui signale au DJP les agissements du mineur Filippo Bonisconti:

Principal promoteur de la récente grève de Montcherand et de celle de l'entreprise Burger aux Forces du lac de Joux il y a deux ans, il cherche maintenant à en faire éclater une nouvelle à Vallorbe, auprès de la colonie italienne, spécialement aux chantiers de MM. Besson et Truchetel à la gare de Vallorbe. Bonisconti – qui est président du syndicat ouvrier de Vallorbe et travaille de concert avec le nommé Berti Gaetano, ouvrier chez M. Ciana au Day – en est arrivé à faire signer à 82 ouvriers de ces chantiers une lettre proclamant la grève pour insuffisance de paye.8

Le premier document concernant l'activité syndicale parmi les ouvriers du tunnel du Mont d'Or que nous ayons retrouvé est le rapport du sous-chef de la Sûreté, Girardet, en date du 7 janvier 1911:

Conformément à vos ordres, je me suis rendu à Vallorbe hier 6 ct, pour surveillance et renseignements au sujet des ouvriers travaillant au percement du tunnel du Mont d'Or. A mon arrivée à Vallorbe, je me suis renseigné auprès de M. Jaillet municipal, chargé de la Section de Police, de M. Margot inspecteur de police, chargé du bureau des Etrangers, et du caporal de Gendarmerie Testuz, chef du poste de Vallorbe, lesquels déclarent que tout est

⁷ ACV, K VII b 22, 1902, n°1289.

⁸ ACV, K VII b 22, 1905, n°4614.

relativement calme parmi les ouvriers travaillant sur les chantiers. Il n'y a pas eu de nouvelles conférences ouvrières depuis celles données au commencement du mois de décembre dernier par De Falco et Louis Pedruzzi, et dont le caporal Testuz a déjà renseigné par des rapports. Il se pourrait cependant qu'une grève se déclare ce printemps car l'on a entendu des ouvriers se plaindre au sujet de la cherté des consommations et de la pension que les divers cantiniers exigent d'eux. A part cela il n'y a pas autre chose à signaler. J'ai vérifié tous les noms des ouvriers travaillant au tunnel, et ayant obtenu des permis de séjour en décembre dernier, ainsi que les papiers déposés au bureau des Etrangers depuis le ler janvier courant, je n'ai pas trouvé des noms correspondant à des individus signalés comme anarchistes.

Le 22 janvier, le comité du Syndicat des mineurs, manoeuvres et maçons de Vallorbe (qui se réunit au Café Industriel), écrit à M. Fougerolle:

Dans notre assemblée de jeudi 22 écoulé, notre syndicat..., vu les nombreuses plaintes sur les agissements moyen-âgeux des cambusiers, installés à propos des travaux, lesquels cherchent par tous les moyens d'exiger le «bon» aux ouvriers. Nous jugeons cet acte presque un vol et un acte antisocial dans le XXe siècle ne devrait plus exister, surtout contraire aux lois fédérales. Nous vous croyons assez clairvoyant pour ne pas y donner cours aux démarches des cambusiers, parce que ou tôt ou tard ça pourrait donner lieu à des désagréments.

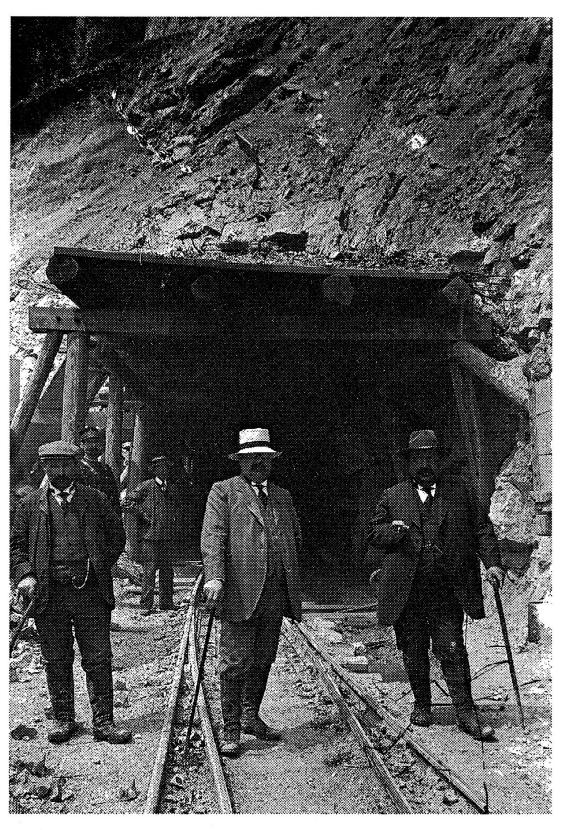
Le problème des prix dans les cantines est certainement réel puisqu'en réponse à une lettre du DJP (du 11 janvier), la Municipalité écrit le 23 du même mois:

Les marchandises et consommations débitées sont de bonne qualité et voici ci-après les prix de débit, savoir: vin ordinaire à l'emporté 90 cent. le litre, débité au Café fr l; vin Barbera, rouge du pays, Arbois, Lavaux fr 1. 20; bière, chope ordinaire 15, grande chope 20; liqueurs, le verre 20; grappa 15. La pension se donne à raison de fr 2 à fr 2. 20 par jour. Chambre avec lumière électrique et chauffage central à raison de 50 centimes par jour.

Un rapport de l'agent Dumusc du 9 février concerne une conférence tenue au Café des Chemins de fer par Devincenti, plâtrier-peintre à Lausanne, devant environ 35 auditeurs (dont un seul Italien). Une autre conférence, tenue par un syndicaliste de Genève, aura lieu le 12 février. Entre-temps, Le Grutli (organe socialiste romand, hebdomadaire, de Lausanne) avait publié le 10 février un article intitulé Les nègres blancs:

Près de 300 esclaves blancs sont installés ici en vue du percement du Mont d'Or. La plupart viennent d'Italie... A peine en chantier, ils deviennent la proie soit des exploiteurs, soit de personnages brutaux. Il y a, en effet, à portée d'entrée du tunnel, outre les baraquements et les pensions nécessaires, presque autant de gargotes que de baraques, lesquelles échangent le schnaps fédéral et le vin fabriqué en Italie contre les belles espèces sonnantes, fruits de tant de sueurs... Si on ne peut empêcher les pieuvres de tendre leurs tentacules, il serait bon qu'on interdit sévèrement - tout uniquement en appliquant la loi – les jeux d'argent. Ces malheureux mineurs, éloignés du village, où d'ailleurs ils n'auraient aucune salle de récréation, mal logés, abandonnés par la solidarité chrétienne, n'ont d'autre refuge hospitalier que ces gargotes et d'autres amusements que la «mora»; d'où l'ivresse, les querelles et les coups... Comme on s'y attendait, les froissements, la mésintelligence ont parait-il déjà éclaté entre les ouvriers et les supérieurs. On raconte entre autres que des contremaîtres français (l'entreprise étant française avec siège à Paris) se montrent plus que durs, comme ils le feraient en terre gauloise... Le canton de Vaud, au risque d'un conflit entre le Château et les Tuileries, devrait prendre des mesures afin d'assurer à tous les pauvres diables qui exposent leur vie à Vallorbe, au moins la protection due à des créatures civilisées. Ce qu'a fait Berne à Kandersteg, Vaud pourrait l'essayer à condition qu'on n'agit pas en «tâta dzenethies». Cela presserait plus que le Tir fédéral.

Le 26 février se tient, toujours au Café des Chemins de fer, une réunion où parlent Montanari et Naine (environ 60 personnes présentes) et une deuxième rencontre est organisée au Café du Mont d'Or, à laquelle participent environ 150 ouvriers italiens et français venus écouter Henri Baud et Jean Devincenti. Ces derniers proposent (si l'on en croit le rapport de l'agent S. Henry) les revendications suivantes, portant sur les salaires horaires: 0. 85 fr pour les mineurs, 0. 80 fr pour les manoeuvres et 0. 60 fr pour les mousses (jeunes manoeuvres) travaillant à l'intérieur du tunnel; 0. 60 fr pour les mineurs, 0. 55 fr pour les manoeuvres et 0. 50 fr pour les mousses travaillant en dehors du tunnel. Le jour précédent, La Voix du Peuple (journal hebdomadaire syndicaliste, organe de la FUOSR et paraissant à Genève) avait publié (également en italien) un Avis important du Comité syndical: «Le syndicat mixte international de Vallorbe avise les ouvriers mineurs et tous ceux qui travaillent dans les tunnels de ne pas aller à Vallorbe où un mouvement est en perspective».



Pendant la contruction du tunnel du Mont d'Or: MM. les ingénieurs prennent la pose devant l'entrée du tunnel. Photographie d'Armand I Dériaz en 1910-1911. (© Fonds Photo A. Dériaz, CH-1446 Baulmes)

Une mise au point des revendications a lieu lors d'une assemblée qui se déroule au Café du Mont d'Or le 28 février. Le soir même, le comité du Syndicat mixte écrit à l'Entreprise Fougerolle:

Notre syndicat, vu les délibérations du grand meeting du 26 février et de l'assemblée du 28 du même mois, a décidé de vous présenter les revendications suivantes. Dans l'espoir qu'elles auront bon accueil. Savoir: 1. La journée est fixée à 10 heures dehors et 8 heures en galerie. 2. L'installation hygiénique nécessaire. 3. La paie toutes les quinzaines avec deux jours de retenue. 4. L'assurance au compte du patron. 5. Que tout ouvrier prenant part au mouvement ne soit pas renvoyé. 6. Que le travail du dimanche soit suspendu dehors. 7. Que le règlement de l'ouvrier se fasse immédiatement. 8. Que l'ouvrier soit traité avec un peu plus d'humanité. 9. Le présent tarif sera en vigueur dès maintenant jusqu'à la fin des travaux. 10. Le 1er mai sera reconnu comme jour férié. 11. Tarif

Mineurs en galerie	0. 85 à l'heure	actuellement	60
Manoeuvres	0. 80		55-58
Mousses	0. 60		45
Emboiseurs	0. 90		60
Mineurs du dehors	0. 60		48
Manoeuvr. du dehors	0. 55		45-48
Mousses du dehors	0. 50		40
Maçons de galerie	0. 95		65
Maçons du dehors	0. 75		55-60

Le travail dans l'eau sera doublé ainsi que les heures supplémentaires. Nous attendons une réponse de la présente revendication dans les trois jours, c'est-à-dire pour vendredi soir.

Le 1^{er} mars, le caporal de gendarmerie Testuz (qui recevra quatre gendarmes de renfort deux jours plus tard) rapporte, après une entrevue avec le directeur de la principale entreprise:

0.75

Charpentiers

M. Fougerolle déclare qu'à part les prix il tient déjà actuellement toutes les clauses demandées, que pour les prix il ne cédera en rien pour le moment, qu'il fermera plutôt ses chantiers. Qu'il est décidé à tenir tête radicalement au mouvement et qu'il ira commencer les travaux du côté France. Il ne croit pas que le mouvement réussisse,

60

attendu que la majorité des ouvriers n'en sont pas partisans... Il ne répondra pas à la lettre reçue.

Ces fermes propos sont confirmés, le lendemain, par l'agent Schnell:

Monsieur Fougerolle, consulté à ce sujet, a déclaré que presque toutes les clauses de cette série de revendications sont déjà observées, que pour les salaires il ne fera droit en rien maintenant, estimant que ses ouvriers sont déjà plus payés qu'au Lætschberg et que les travaux ne sont pas assez avancés encore, qu'avant d'avoir passé le premier kilomètre il n'augmentera pas les salaires, qu'il ne veut même pas répondre à la lettre reçue et il est parti hier soir encore à Paris pour aller conférer de cela avec ses frères et associés, qu'en tout cas il est décidé à tenir tête... Monsieur Fougerolle croit néanmoins que ce mouvement ne réussira pas, qu'il est l'œuvre de quelques meneurs seulement, que la majorité des ouvriers ne marchera pas.

J'ai pu savoir que le comité de grève a été par précaution composé presqu'en entier de Vaudois et de Suisses d'autres cantons dont je n'ai pu savoir les noms, mais il y a dans ce comité un nommé Ferrero Joseph, cuisinier au buffet de la gare. Les noms des composants de ce Comité pourront probablement être obtenus sous peu et seront dénoncés immédiatement.

La décision de l'entreprise Fougerolle est communiquée aux ouvriers lors de deux assemblées (une au moins organisée par le Syndicat mixte) qui ont lieu les 3 et 5 mars; la participation est médiocre (entre 15 et 20 présents). Dans un rapport confidentiel du Service de police, daté du 7 mars 1911, nous lisons en outre:

M. Fougerolle déclare que ses ouvriers sont sensiblement mieux payés que ceux des grands tunnels. Il refuse donc de faire droit, actuellement, à une demande d'augmentation de salaire. Il ne répondra pas non plus à l'ultimatum reçu, attendu qu'il ignore complètement le comité signataire. Si, dit-il, mes ouvriers – qui d'ailleurs ne se plaignent pas du tout – me délèguent des représentants, je les recevrai et je leur ferai comprendre la situation; en tout cas, je n'augmenterai pas les salaires. Il ne croit pas à une grève prochaine, vu l'indifférence de son personnel.

...En cas de grève, il y aurait à protéger les travaux d'entrée du tunnel, les deux dépôts de dynamite, l'usine du Canada, le magasin qui se trouve en face du Grand Hôtel ainsi que celui-ci. Il y a en effet au Grand Hôtel les bureaux de l'entreprise, les bureaux du P. L. M., l'appartement de M. et Mme Fougerolle et douze ménages d'employés (huit de l'entreprise et quatre du Paris Lyon Méditerranée)

Le même jour (7 mars), *La Feuille d'Avis de Lausanne* a publié, sous le titre de «Grève en perspective à Vallorbe», une lettre d'un groupe d'ouvriers travaillant au tunnel et se proclamant:

mécontents du salaire qu'ils reçoivent et des mauvais traitements dont ils sont l'objet de la part des piqueurs et marqueurs. Pour leur défense, ils ont fondé entre eux un Syndicat mixte international (le Comité est présidé par le camarade Firmin Bays, charpentier) et ils ont adressé leurs revendications à M. Fougerolle, chef de l'entreprise. Celui-ci n'a pas répondu, il s'est borné à réclamer le renfort du poste de gendarmerie... Une assemblée générale du Syndicat tenue dimanche (soit le 5 mars) a décidé, après une discussion houleuse, de nommer une Commission qui se rendra auprès de M. Fougerolle pour lui soumettre de nouveau les revendications des ouvriers. Les membres de cette Commission seront désignés dans une nouvelle assemblée convoquée pour dimanche prochain (soit le 12 mars).

Le 9 mars, le caporal Testuz informe que:

Une liste de souscription en faveur de la fondation du syndicat mixte de Vallorbe est affichée dans trois cafés du village, soit au café Blanchet, au Café de l'Etoile et au Café du Mont d'Or, aucune liste n'a été remarquée dans les cantines. Jusqu'à ce jour ces listes n'ont pas eu beaucoup de succès: Café Blanchet anonyme fr 2, Café de l'Etoile 6 anonymes, total fr 3. 50, Café du Mont d'Or, Vallotton fr 5.

Inutile de dire que l'activité syndicale n'est pas, à Vallorbe comme ailleurs, sans risque. Le rapport susmentionné signale en effet aussi que «le nommé Ferrero, syndicaliste, pourra être renvoyé par son patron (M. Andrey, tenancier de l'Hôtel-Buffet de la Gare) dès que cela sera agréable aux autorités» et le mois d'avril suivant, le caporal Testuz écrira sans ambages que «Monsieur Andrey, restaurateur du Buffet de la Gare de Vallorbe, a congédié son cuisinier, nommé Ferrero Joseph, sujet italien, membre du comité du Syndicat mixte de Vallorbe, pour s'être occupé du mouvement ouvrier.»⁹

En marge du travail des forces de police, les informations et l'entraide

⁹ ACV, K VII b 19, boîte 28.

entre patrons fonctionnent également fort bien. A titre d'exemples, la lettre envoyée le 1^{er} mars 1911 par le directeur des Usines Métallurgiques de Vallorbe, A. Grobet, au Conseiller d'Etat Cossy:

Comme vous l'aurez vu par le dernier rapport... ont eu lieu à Vallorbe différentes conférences anarchistes. Il en ressort que le local du Club socialiste-anarchiste qui cherche à se créer ici, se trouve au Café du Mont d'Or. Or, comme le tenancier de celui-ci, Monsieur Eugène Vallotton, est en même temps dépositaire pour la localité des cartouches et de la poudre, il me semble qu'il serait bon que vous agissiez auprès du Département que cela concerne, pour faire remettre ce dépôt dans d'autres mains. Il serait pour moi en effet très dangereux, au cas où un conflit arriverait, à laisser entre les mains de ce Monsieur, un dépôt de cartouches;

et une autre du 12 septembre 1911, écrite par l'entreprise Zschokke de Wengen à l'entreprise Fougerolle:

Comme nous l'avons appris par hasard, le principal agent de la grève au chemin de fer de la Jungfrau (qui se termina par le licenciement de tous les grévistes) est parti pour Vallorbe. Nous voudrions, dans votre intérêt, vous mettre en garde contre ce meneur, le nommé Francesco de Galleazzi (noble des Contes). Les deux associés sont les frères Mussatti dont il faut aussi se défier.

Le dimanche 12 mars, l'assemblée du Syndicat mixte qui se tient au Café du Mont d'Or (une trentaine de présents), en vue, ainsi que l'écrit le gendarme Henry de Ballaigues dans son rapport, «de nommer une délégation de cinq membres à envoyer à la direction de l'entreprise avec une liste de revendications», est présidée par Firmin-François Bays, un des membres actifs du syndicat avec Louis Peneveyre, Alexandre Collin, Angèle Coxe, François Vaney, Joseph Ferrero et Giacomo Chiocchetti.

Quatre jours plus tard, lors d'une nouvelle assemblée à laquelle participent une vingtaine de personnes, Louis Baud et Joseph Ferrero prennent la parole. Le rapport du gendarme Favre nous apprend que «l'agent de sûreté Schenk, qui était aussi sur les lieux, a été invité par Baud à quitter la salle où se tenait l'assemblée» 10. Malgré cela, l'agent Schenk pourra écrire que «plusieurs ouvriers m'ont dit qu'ils ne feraient pas de grève, que la raison principale est le manque de fonds... Vaney François, jusqu'ici caissier du Syndicat a été exclu du Syndicat mixte qui ne compte que 70 adhérents».

112

¹⁰ Toutes les manifestations syndicales font, en effet, l'objet d'un double rapport: un établi par la Gendarmerie, l'autre par la Sûreté.

Le 19 mars, une conférence organisée par *La Muraria* doit être annulée, l'orateur ayant fait faux bond. Un autre meeting est organisé par l'Union syndicale de Vallorbe le 26 mars au Café du Fayard au Châble-à-Bois; y participent une cinquantaine d'ouvriers, en majorité des Italiens. L'agent Potterat rapporte que «le Tessinois Aldeghi Mario a précisé que si cela ne réussit pas il faut que l'ouvrier recoure au sabotage autant qu'il lui est possible et d'une façon savante, par exemple avant la grève enlever des pièces aux machines et les détériorer de façon d'empêcher aux kroumirs, s'il y en a, de pouvoir les utiliser».

Le 1^{er} avril, Louis Bertoni, invité à Vallorbe par le *Gruppo Autonomo*, tient au Café du Mont d'Or une conférence sur la Commune de Paris (une quarantaine de participants). L'agent Henry signale que «les ouvriers italiens n'ont pas pris une grande importance à cette conférence car la plupart dormaient pendant que Bertoni parlait». De la littérature anarchiste a néanmoins été diffusée pour l'occasion.

Une assemblée du Syndicat mixte, en vue de la préparation de la Fête du Premier Mai, a lieu le 23 avril; elle réunit une cinquantaine d'ouvriers. D'autres assemblées syndicales sont bien entendu organisées par la suite: le 20 mai (au Café du Mont d'Or par le Comitato di Propaganda, orateur Guazzoni: une cinquantaine de participants. Le gendarme Henry de Ballaigues rapporte que «l'anarchiste Guazzoni lequel figure sur la circulaire nº6 de 1910 a entretenu ses auditeurs sur l'organisation du prolétariat. Au dire de l'agent de sûreté Chevillod, qui était présent, Guazzoni n'a pas été violent dans son discours. Il a fait remarquer que si la situation des ouvriers, en Suisse, était si précaire, cela provenait surtout du manque d'organisation»; le 21 mai, au Restaurant du Chemin de fer, sous l'égide de la Federazione Muraria, section de Vallorbe, l'orateur est G. Pelizzoni de Zurich: quarante participants. L'agent Chevillod signale que l'on «préconise la fondation d'un fond de secours en cas de grève»; le 2 juillet, au Café du Simplon, sous l'égide de la Muraria, l'orateur est E. Montanari de Zurich; le 19 août (conférence de François Porcelli de Genève devant une cinquantaine de participants); l'agent Chevillod écrit au sujet de l'orateur qu'«il doit être très probablement affilié à la bande de l'anarchiste Bertoni et fait des tournées de conférences et de représentations au profit du journal Le Réveil et de l'Ecole Moderne de Lausanne».

Signalons également qu'en juin 1911, la Municipalité prend tout simplement acte d'une requête de l'entreprise Fougerolle de pouvoir travailler 24 heures sur 24. Le 15 juillet, la *Muraria* (la Fédération suisse des maçons, mineurs et manoeuvres, à majorité italienne) ayant son adresse auprès du Café du Simplon, avait envoyé une lettre (signée par E. Montanari et H. Viret) à la direction de l'Entreprise du Mont d'Or:

Les ouvriers de votre entreprise appartenant à notre Fédération nous ayant chargé de vous présenter quelques uns de leurs

desiderata concernant les salaires et les conditions de travail en général, nous venons vous demander si vous êtes disposés à nous recevoir demain matin dimanche 16 juillet, une assemblée de tous les ouvriers de votre entreprise devant avoir lieu l'après-midi pour prendre connaissance des résultats de notre démarche, c'est-à-dire connaître si vous acceptez d'examiner et de discuter avec nous les desiderata des ouvriers. Sans autre avis de votre part, nous considérons que vous acceptez l'entrevue que nous vous demandons et nous présenterons à vos bureaux à 10 heures.

C'est grâce à un rapport du gendarme Testuz qu'il nous est possible de savoir, aujourd'hui, que M. Fougerolle

a déclaré qu'il ne recevrait pas cette commission (soit Montanari et Viret) et ne répondrait à aucune réclamation faite par des meneurs et ouvriers étrangers à son entreprise... Aujourd'hui (le 16 juillet) est jour de paye au Tunnel, nous avons assisté à la paye de 2 et 10 heures du soir, aucune réclamation n'a été faite de la part des ouvriers.

A quoi, l'agent Dumusc ajoute:

A la paie du 16 courant, tous les ouvriers travaillant à la galerie d'avancement ont été augmentés sans qu'ils le demandent. En outre, l'infirmerie qui se construit à la sortie du Tunnel sera en état de recevoir des malades à la fin courant et les bains qui sont de même en cours de construction seront terminés pour la première quinzaine du mois prochain.

L'affaire Allegra

Marco Allegra, imprimeur d'origine italienne, est arrivé à Vallorbe en décembre 1910 en provenance de Monthey d'où il dirigeait l'Imprimerie du Simplon. Il s'agit d'un personnage pour le moins équivoque.

En reprenant a son compte le titre du supplément littéraire de la *Feuille d'Avis de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion* qui avait paru de 1904 à 1906, il fait paraître dès janvier 1911, à l'Imprimerie Moderne qu'il crée de toute pièce à la Grand'Rue 27, *L'Echo du Mont d'Or*, hebdomadaire. Considéré par la Sûreté vaudoise comme «un ami de Montanari et de Viret», M. Allegra écrit le 16 février 1911 à L. Fougerolle:

Etant poussé par la force des choses et surtout par une personne haut placée de la localité, je viens par la présente vous exposer les choses telles qu'elles sont. Etant rédacteur et imprimeur du journal qui porte votre nom, soit L'Echo du Mont d'Or, feuille qui soutient les intérêts de l'Entreprise jusqu'à la fin des travaux, cette personne voudrait que je me présente chez vous pour obtenir un subside... N'ayant pas assez de travail pour trois, soit un mécanicien, ma fille et moi, je voudrais tenir autre chose, par exemple une papeterie bien achalandée ou bien un magasin de souliers où j'installerais ma fille, mais pour ça il faut des fonds ou bien une personne qui cautionne... Ayant payé au comptant mes machines et matériel, je peux vous donner ces immeubles en garantie si vous auriez la bonté de me rendre ce service pendant une année.

Etant donné le silence de l'ingénieur en chef, M. Allegra revient à la charge le 25 février: «Veuillez me dire quelle participation croyez-vous prendre au sujet de L'Echo du Mont d'Or. Comme vous voyez, le journal tient vos intérêts, surtout ayant déjà refusé plusieurs articles contre vous et l'Entreprise en général». Le silence persistant, M. Allegra se fâche et change d'attitude, en acceptant des articles polémiques dirigés contre l'Entreprise Fougerolle. Cet esprit d'indépendance ne dure cependant que trois mois environ. Le 13 juillet 1911 en effet, le numéro 27 de L'Echo du Mont d'Or (probablement le dernier) publie un éditorial signé O. Alfieri (probable pseudonyme de M. Allegra). Dans cet article, l'auteur traite carrément de mensonges les affirmations du correspondant zurichois du journal Il Secolo de Milan (qui n'est autre que E. Montanari), au sujet des conditions «désastreuses» de travail et de salaires des travailleurs du tunnel du Mont d'Or. Le lendemain, M. Allegra envoie à L. Fougerolle un exemplaire du journal, comme preuve concrète de ses bonnes dispositions retrouvées, et il lui écrit:

Demain le même Montanari vient à Vallorbe tenir une conférence; j'irais voir et j'en ai déjà parlé à qui de droit pour son expulsion, car ce n'est pas juste qu'il vienne ici tous les jours de paye pour soutirer de l'argent à ces pauvres ignorants et les inciter bêtement à la grève, chose impossible.

Je viens aussi vous solliciter une grande faveur, soit de me prêter mille francs pour trois mois, car ayant depuis quatre mois et demi ma fille au lit, toutes ces dépenses m'ont mis en retard et surtout que dans le courant de cette semaine j'aurais encore l'enterrement et cela sans faute, car les trois médecins spécialistes de Lausanne m'ont dit que c'est question de jours et d'heures.

Cette fois-ci Fougerolle réagit positivement, à certaines conditions il est

vrai. C'est un rapport de l'agent Dumusc du 19 juillet qui nous apporte les détails d'une espèce de convention finale entre M. Fougerolle et M. Allegra:

En compagnie du caporal de gendarmerie Testuz de Vallorbe, je me suis rendu auprès de M. Lucien Fougerolle, représentant de l'entreprise du Mont d'Or, qui nous avait convoqué par téléphone pour 3 heures de l'après-midi à son bureau. A notre arrivée nous avons été introduits dans son bureau où se trouvait déjà le nommé Allegra, imprimeur et directeur du journal du Mont d'Or et nous avons assisté à la lecture de la déclaration que Allegra venait d'écrire. Après le départ de Allegra, M. Fougerolle nous a déclaré qu'il avait désiré que nous soyons témoins de la chose pour qu'Allegra reconnaisse ce qu'il venait d'écrire et ne puisse pas se rétracter.

L'explicite déclaration de M. Allegra avait la teneur suivante:

Le soussigné M. Allegra, imprimeur à Vallorbe et directeur du journal L'Echo du Mont d'Or, déclare avoir reçu de Monsieur Lucien Fougerolle, représentant l'Entreprise du Tunnel du Mont d'Or à Vallorbe, la somme de mille francs.

Moyennant cette somme, je m'engage à ne plus faire paraître le journal L'Echo du Mont d'Or.

Je m'engage également à ne plus continuer dans aucun journal en langue française ou italienne, la campagne de diffamation que j'avais commencée dans mon journal L'Echo du Mont d'Or.

A la demande de Monsieur Lucien Fougerolle, à la question qu'il m'a posée de savoir quelle était la haute personnalité de Vallorbe qui m'avait incité à lui demander de l'argent pour soutenir mon journal, j'ai répondu que c'était M. Chaulmontet père.

L'argent, reçu autant que donné, n'a pas, on le sait, d'odeur. L'Imprimerie Moderne sera rachetée par les frères Voumard qui y déménageront la leur en 1912.

La grève

Le 4 septembre 1911 à 22 h. 20 le caporal Testuz, chef du poste de gendarmerie de Vallorbe, téléphone à ses supérieurs à Lausanne pour les avertir que «les ouvriers du tunnel qui devaient reprendre le travail à 6 heures, ce soir, ne l'ont pas repris; une grève est en perspective» et le lendemain il ajoute que «ce matin, environ 600 ouvriers n'ont pas repris le travail. Les travaux d'avancement sont arrêtés. 10 ouvriers ont été congédiés par l'entreprise. Pour le moment tout est calme».

Par ailleurs, dans une lettre adressée au Commandant de la Gendarmerie, le caporal Testuz entre dans les détails des raisons de la grève en portant à la connaissance de son chef que

hier 4 septembre 1911, vers les trois heures du soir, les nommés Rigoni Bernardo, Magnastroppa Celso et Falappi Louis, sujets Italiens, occupés aux travaux du tunnel du Mont d'Or, se sont présentés au bureau de l'entreprise pour réclamer qu'il leur soit payé 12 heures par jour pour huit heures de travail, ceci pour le motif qu'ils sont obligés de travailler dans l'eau.

Il est vrai qu'il y a de l'eau dans l'avancement, mais M. Fougerolle estime que l'ouvrier n'a pas lieu de se plaindre car il reçoit le salaire suivant: le mineur fr 6. 30 par jour et pour 8 heures de travail, le manoeuvre de fr 5. 50 à fr 5. 80, le mousse de fr 4. 80 à fr 5. 50; en plus le mineur arrive à fr 1. 80 de prime d'avancement par jour, le manoeuvre à fr 1. 30 et le mousse de 70 à 80 centimes. M. Fougerolle augmentera le salaire des ouvriers dans la mesure du possible, mais ne veut pas être imposé par l'ouvrier.

Au changement de pose qui a eu lieu à dix heures du soir, une dizaine d'ouvriers était présents, mais n'avait pas des figures à vouloir faire grand travail, vu le petit nombre d'ouvriers le chantier a donc été levé. Les maçons qui sont entrés à 6 heures du soir ont travaillé toute la nuit, ainsi que l'équipe occupée au broyeur.

Ce matin à 4 heures trente nous gardions les différents passages conduisant sur les travaux, quelques groupes d'ouvriers circulaient sur la route pour empêcher ceux de la pose de six heures à se rendre au travail. Une cinquantaine d'ouvriers se sont présentés à l'entrée du tunnel et peu après six heures ont quitté le chantier. Quelques hommes manquent aussi sur les chantiers extérieurs, terrassement, etc.

En ce moment les grévistes sont au nombre de 600; le calme parait vouloir régner. Paraissent être les principaux meneurs dans cette affaire, les nommés Ottavi Zito, Storelli Giovanni et Orni Eugenio.

Le même jour (5 septembre), le chef de la Sûreté cantonale, Charles Parisod, écrit au chef du DJP, Robert Cossy:

Les ouvriers demandent que l'entreprise leur paie le travail à raison de 12 heures pour 8. L'entreprise ne refuse pas d'examiner la situation, mais elle ne veut pas se laisser intimider. Le meneur de

l'affaire est un nommé Zito, cordonnier à Vallorbe depuis quelque temps. Des renseignements plus complets sur cet individu seront donnés dans la journée par l'agent Schnell. Au moment où Schnell téléphonait, Zito haranguait 150 ouvriers sur la route¹¹.

Dans l'après-midi du 5 septembre, le caporal Testuz demande au DJP qui transmet «un renfort de 6 hommes en prévision des événements qui pourraient se produire cette nuit et étant donné que M. Fougerolle, chef de l'entreprise, demande également la protection du Département, pour lui, sa famille et son entreprise». Nous lisons à ce sujet dans une note qu'«il ne faut pas compter, à cette occasion, sur la police locale qui est désorganisée: 2 hommes au service militaire, 1 homme malade». Il est vrai que, comme l'écrit le chef du Service de police au conseiller d'Etat Cossy, «Monsieur Jaquet, municipal à Vallorbe, m'avise que la Municipalité (syndic Glardon) décidera de mettre de piquet, pour cette nuit, une compagnie de pompiers (60 hommes environ)». La chose est effectivement décidée le soir du 5 septembre «après délibération, la Municipalité décide [...] de lever deux compagnies de sapeurs-pompiers pour veiller pendant la nuit auprès des bâtiments et installations de l'Entreprise du Tunnel du Mont d'Or et de celles des autres entrepreneurs»¹². Le lendemain, «aucun fait ne s'étant passé pendant la nuit de la part des grévistes et le poste de gendarmerie ayant été renforcé et porté à 16 hommes, la Municipalité décide de licencier les deux compagnies de sapeurspompiers mises en service et de tenir une compagnie de piquet, de manière à être prête à la première alerte». En réalité, le renfort demandé (porté à 7 hommes) qui est parti de Lausanne par le train de 5 h 40, porte l'effectif des gendarmes de Vallorbe à quatorze. A 19 h. 50, le caporal Testuz téléphone encore à ses chefs que «l'entreprise aurait décidé que si demain matin les ouvriers ne reprennent pas le travail les chantiers seront fermé».

Le 6 septembre, le caporal Testuz téléphone à nouveau qu'«un service de garde organisé cette dernière nuit n'a rien relevé d'anormal... Ce matin quelques ouvriers charpentiers et mécaniciens seulement se sont présentés pour le travail».

A quoi l'agent Schnell ajoute de son côté que «depuis 9 h 1/2 hier soir les cantines de Vallorbe étaient presque vides... Ce matin tout est calme, les ouvriers n'ont pas repris le travail mais ils sont tranquilles. La gendarmerie et les pompiers de Vallorbe surveillent les installations mécaniques et l'entrée du Tunnel». Une lettre du chef du Service de police envoyée le même jour au chef du DJP nous apprend en outre que «l'entreprise Fougerolle a décidé de faire placer en différents endroits, à Vallorbe, des affiches invitant les

¹¹ L'agent de la Sûreté Schnell a été envoyé sur place le matin du 5 septembre, avec le premier train.

¹² Archives communales, Registre des séances de la Municipalité, 1911, p. 22.

ouvriers à reprendre le travail demain matin; ceux qui ne se présenteront pas seront considérés comme débauchés et seront réglés les 8 et 9 courant».

Le lendemain, l'entrepreneur refuse de rencontrer le délégué des ouvriers en grève, l'Italien Eugenio Montanari, venu exprès de Zurich; d'après M. Fougerolle «il n'avait rien à faire avec lui pour le motif qu'il n'est pas un ouvrier de l'entreprise». Cependant, «seulement une trentaine d'ouvriers ont repris le travail ce matin. Le 80% de ceux-ci serait tout disposé à recommencer le travail, mais n'ose le faire par crainte de représailles de la part des chômeurs». En effet, une lettre signée «les ouvriers métallurgistes» est parvenue à l'entrepreneur:

Malgré la bonne volonté que nous avons mis ces jours passés ainsi que ce matin nous n'avons pu aller travailler pour cause des grévistes qui n'ont pas voulu nous laisser passer. D'après la lecture de votre Avis qui renvoie tous ceux qui ne sont pas aux travaux à six heures, nous en sommes très affligés et cependant, malgré notre ferme volonté nous n'avons pu forcer les grévistes au risque de se faire tuer. Faites le plaisir de nous payer la demi-journée pendant la durée de la grève, car vous comprenez notre position, nous avons tous de la famille et nous ne pouvons rester sans travailler pendant la durée de la grève.

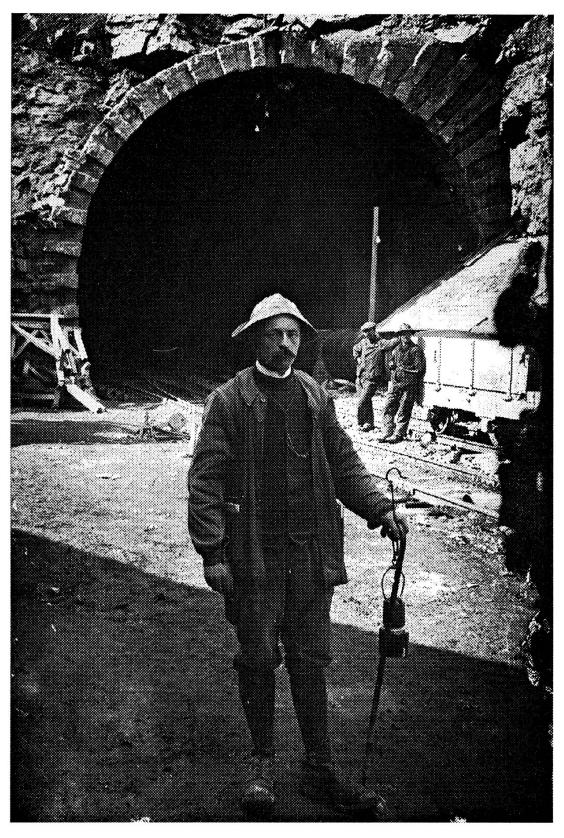
On vous prie de faire réponse tout de suite, autrement obliger de tous s'en aller.

La lettre comporte 44 signatures, dont 38 d'Italiens. Parmi les signataires: quatre apprentis et deux menuisiers, outre des tourneurs, ajusteurs, machinistes, serruriers, mécaniciens et chauffeurs de chaudières. L'agent Schnell quant à lui, nuance:

Une trentaine d'ouvriers auraient soi-disant voulu travailler ce matin, mais ils ont fait savoir qu'ils n'osaient pas, crainte d'être malmenés par les grévistes... Ces gens ne disent pas la vérité, car tout est calme et les chantiers paraissent suffisamment gardés.

Une conférence de conciliation, prévue pour le 8 septembre échoue car, d'après le caporal Testuz, «le Consul serait remplacé par Montanari de Zurich, alors que M. Fougerolle n'en veut absolument rien entendre». En réalité, la rencontre bute sur l'exigence des ouvriers d'avoir cinq délégués, dont Montanari. Au sujet de cette rencontre ratée, un rapport du chef du Service de police du DJP au Conseil d'Etat nous apprend que

M. Fougerolle [lui a] exposé (en présence de son frère et de M. Demay, chef du personnel) qu'il a eu, ce matin 7, une entrevue avec



Pendant la construction du tunnel du Mont d'Or: un mineur se fait photographier par Armand I Dériaz en 1910-1911. (© Fonds Photo A. Dériaz, CH-1446 Baulmes)

le secrétaire du Consulat Général d'Italie à Genève, M. Zanoni, et qu'au cours de leur entretien il a été décidé qu'une conférence aurait lieu à Vallorbe, au Bureau de l'entreprise, demain aprèsmidi à 2 heures dans le but d'arriver à une entente qui mette fin au conflit actuel.

Les personnes ci-après prendront part à cette conférence: M. Basso, Consul Général d'Italie à Genève; Nivert, ingénieur du Frasne-Vallorbe, représentant du P. L. M. à Pontarlier; un représentant des ouvriers de l'entreprise et M. Lucien Fougerolle.

Ce dernier déclare vouloir, chiffres en mains, établir, devant ces personnes, que la grève actuelle n'est pas du tout justifiée, que les salaires payés par l'entreprise sont suffisants, que celle-ci ne fait aucune retenue pour l'assurance qui est entièrement à sa charge et que, du reste, les salaires ont déjà été augmentés à trois reprises, de par sa bonne volonté. Il espère que son point de vue sera partagé et que les ouvriers finiront par entendre raison.

Toutefois, en admettant qu'un arrangement n'intervienne pas demain et persuadé d'être dans son bon droit, M. Fougerolle continuera à régler les grévistes demain et samedi et ouvrira à nouveau ses chantiers, dès lundi matin, avec un nouveau personnel. A ce moment-là, il demande instamment qu'une protection efficace lui soit accordée afin d'éviter, dit-il, le retour des faits qui se sont produits ce matin, c'est-à-dire que les grévistes empêchent les ouvriers qui seraient disposés au travail à se rendre sur les chantiers. Ce matin, en effet, les postes de grève institués par les grévistes s'étendaient sur le parcours du village de Vallorbe jusqu'à La Dernier...

En ce qui concerne la loi du 12 mai 1909 concernant la conciliation et l'arbitrage en cas de conflits collectifs, M. Fougerolle ne demande pas d'arbitrage et il serait, en outre, heureux que le Conseil d'Etat n'intervienne pas d'office dans le conflit actuel.

Face à cette situation bloquée, le Conseil d'Etat prend la décision, ce même 8 septembre, de répondre à la requête de M. Fougerolle en portant le détachement de gendarmerie de Vallorbe de 16 à 40 hommes, dont deux caporaux.

Un gendarme est arrivé le 4, un le 5, un le 7, dix le 9 et quatorze le 10 ct; 25 hommes sont cantonnés au local des soupes scolaires, 9 au poste de gendarmerie, 4 au poste de police et 2 au Café du Casino. 32 hommes prennent pension au Café du Casino pour le prix de fr 2. 30 par jour et par homme, 7 hommes se nourrissent au poste et l, le caporal Testuz, à son domicile.

Jusqu'à ce moment le service est organisé comme suit: 3 gen-

darmes sont de garde à l'entrée du tunnel, 3 de garde à l'usine de compression, 2 au Grand-Hôtel, siège des bureaux et magasins de l'entreprise, l gendarme est de garde, avec un gardien civil de l'entreprise, aux dépôts de dynamite. Ces différents postes, autant que faire se peut, à partir de 7 h 30 ce soir, seront relevés toutes les quatre heures. Le service se fait avec le fusil, bayonnette au canon. Pour le moment nous disposons de 50 paquets de cartouches pour fusil et de 40 paquets de cartouches pour revolver,

écrit à son Commandant le nouveau chef de poste, le sergent-major Louis Bertholet. Entre temps, le matin du 9 septembre la gendarmerie de Vallorbe a arrêté

un nommé Repetto Ernest, d'origine italienne, né le 20 septembre 1890, ouvrier relieur, anarchiste, pour entrave à la liberté du travail et résistance envers la gendarmerie. Ce personnage, accompagné d'une trentaine de grévistes, parcourait les rues de la localité pour empêcher les travailleurs de se rendre à leur chantier. Une plainte pénale sera déposée... Ce matin, dès les 2 h 30, une certaine agitation a commencé à se produire dans les rangs des chômeurs.

L'événement est confirmé téléphoniquement par l'agent Schnell:

La nuit a été un peu bruyante à Vallorbe: un groupe d'ouvriers s'est rendu auprès de l'usine fournissant l'air comprimé, mais sans y entrer, vu que celle-ci était gardée. Ce matin au moment du changement d'équipe, une bande de grévistes armée de gourdins s'est portée au devant des ouvriers se rendant au travail, pour les en empêcher. La gendarmerie étant intervenue, le calme a été rétabli, après l'arrestation d'un des perturbateurs.

L'agent Schnell envoie par la suite un rapport écrit circonstancié sur ces incidents:

Peu après 2 heures du matin les gendarmes postés à l'usine d'air comprimé appelèrent du renfort au poste de gendarmerie, une centaine de grévistes armés de gourdins, de barres de fer et autres instruments ayant tenté de s'en approcher, mais furent tenus en respect et finirent par s'éloigner.

Vers quatre heures du matin, deux coups de fusil ou revolver ont été entendus dans la direction de la gare.

A 5 h 20 les gendarmes postés sur les limites des chantiers

Fougerolle, côté de la gare, ont eu à intervenir pour disperser des groupes portant gourdins et bâtons qui attendaient là des ouvriers qui voulaient reprendre le travail. Un chef d'une bande, jeune homme de 20 ans, relieur, venu à Vallorbe le dimanche 30 ct de Milan, ayant voulu tenir tête aux gendarmes fut d'abord invité à quitter les lieux mais de par son attitude arrogante provoqua son arrestation. Les compagnons pendant ce temps filèrent et leur meneur fut conduit à la gendarmerie ou il fut trouvé porteur d'écrits anarchistes et d'une carte de visite au nom de Paul Golay, rédacteur au Grutléen à Lausanne. En outre ce même individu possédait un talon de mandat postal pour de l'argent que lui expédie la rédaction du journal Le Prolétaire paraissant à Milan. L'homme en question est porteur d'un passeport émis à Milan le 31 août 1911 au nom de Repetto Ernest, fils de Charles et de De Amici Adèle, né à Ovada le 20 septembre 1890, domicilié à Milan, relieur, domicilié à la cantine Carboni.

Il est certain que cet homme est venu à Vallorbe exprès pour la grève; il n'a jamais travaillé au tunnel et depuis son arrivée il a déjà fait plusieurs conférences.

Quelques autres individus semblables sont surveillés et seront arrêtés aussitôt que faire se pourra.

Le travail n'a pas pu reprendre, les ouvriers quittent en grand nombre et paraissent vouloir s'échauffer.

«Les ouvriers (les bons) partent nombreux de Vallorbe. On peut estimer que 300 environ sont déjà partis», lit-on dans une note du Service de police datée 11 septembre. Repetto, qui a été amené aux prisons d'Orbe, comparaîtra ensuite devant le Tribunal de district sous l'accusation de menaces et violence. Le sergent-major Bertholet téléphone le 11 en signalant que

aucun ouvrier mineur ne s'est présenté ce matin... Une vingtaine d'ouvriers maçons et manoeuvres travaillent à la sortie du Tunnel et ses abords. Sur les autres chantiers tous les ouvriers ont repris le travail à 7 h ce matin sans être inquiétés. Par chemin-defer et par route de France une quarantaine d'ouvriers ont quitté Vallorbe ce matin... Une conférence est annoncée cet après-midi à 3 h à la Taverne du Mont d'Or, le nom du conférencier est inconnu¹³... La reprise du travail à 2 h ce soir, sur les divers chantiers de Vallorbe, s'est effectuée sans incident aucun... Les entrepreneurs attendent des nouveaux ouvriers pour ces prochains jours.

¹³ Il s'agit de Valerio Tarsi, habitant Genève; la conférence sera interdite par la Municipalité.

Le lendemain 12, le sergent-major téléphone à nouveau pour informer ses chefs sur l'évolution de la situation:

100 ouvriers environ travaillent sur le chantier Fougerolle, dont une quinzaine dans le tunnel. L'entrée des ouvriers au chantier s'est effectuée sans incident. Tout est calme à Vallorbe. Une assemblée dans laquelle devait être discutée la reprise du travail ou la continuation de la grève était convoquée pour hier soir, mais elle n'a pas eu lieu. Elle a été convoquée à nouveau pour cet aprèsmidi.

Voici enfin son rapport sur cette assemblée:

Une assemblée a eu lieu à la Taverne du Mont d'Or. L'orateur était Eugène Montanari. Il a conseillé aux ouvriers d'accepter la plus modeste des augmentations qui pourrait leur être offerte, et de reprendre le travail. Ils attendent toutefois la décision de la commission d'arbitrage qui doit se rendre à Vallorbe demain. En cas de refus de l'entreprise, Montanari a conseillé aux grévistes de quitter Vallorbe, il leur a aussi conseillé de rester calme mais de se réunir par groupes pour empêcher les travailleurs de se rendre sur les chantiers jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

La création d'une commission d'arbitrage a été demandée au Conseil d'Etat par Montanari (secrétaire syndical de la Fédération des maçons et manoeuvres dite La Muraria) et par Ugo Trifiletti (du Syndicat des ouvriers maçons, mineurs et manoeuvres de Vallorbe) par lettre datée du 8 septembre et transmise par les soins du Consulat général d'Italie à Genève. Les deux syndicats ont fixé leur lieu de rencontre au Café du Simplon de Vallorbe. La Commission est créée le 12 septembre, malgré l'opposition de M. Fougerolle. Les membres en sont: V. Dunner (ingénieur à Pully) qui la préside; P. Manuel (ingénieur, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne) qui décédera entre temps et sera remplacé par l'ingénieur Muret; A. Carrard (avocat) et A. Jaton (secrétaire à la Chancellerie d'Etat). Elle se rend à Vallorbe le 13 septembre et, avant d'effectuer une visite des chantiers, elle siège à l'Hôtel de Ville de 8 à 17 heures. Participent aux discussions (infructueuses): M. Fougerolle, le syndicaliste Montanari et deux délégués élus par les ouvriers. Le rapport de la Commission est présenté au Conseil d'Etat le 23 septembre, au moment où la grève est terminée. Il établit:

> Les conditions de travail dans le tunnel sont absolument satisfaisantes actuellement. La ventilation y entretient une atmosphère aussi pure qu'il est possible de l'obtenir, en mettant en œuvre les

moyens les plus récents employés dans ce but: locomotives à air comprimé, réduction au strict nécessaire de la main d'œuvre humaine, en utilisant un outillage mécanique également mû par l'air comprimé, éclairage à l'acétylène, évacuation systématique des déjections animales.

Les eaux souterraines sont canalisées et rejetées hors des chantiers aussi rapidement et aussi complètement qu'on peut le faire dans un tunnel. Les boisages ont été faits partout où cela paraissait nécessaire; ils sont établis dans d'excellentes conditions de solidité.

Le système de travail adopté, galerie de base, dont les dimensions permettent le passage des trains de wagons et locomotive jusqu'à une centaine de mètres en arrière du front d'attaque, facilite grandement ces bonnes conditions d'exécution et permet en outre d'amener les ouvriers sur leur chantier immédiat sans fatigue de marche et de les reconduire de même à l'air libre.

Les installations de bains, douches, séchage des hardes de travail, latrines, corps de garde de secours immédiat, telles qu'elles se trouvent en cours d'exécution seront suffisantes pour les effectifs d'ouvriers travaillant simultanément dans le tunnel (environ 200). Elles auraient dû toutefois être entreprises plus vite, de manière à être exploitées depuis plusieurs mois.

La baraque A, construite par l'Entreprise, abrite 16 ménages, disposant chacun d'une cuisine et de deux chambres, dont l'une est indépendante et peut par conséquent recevoir un ouvrier célibataire.

La seconde baraque B, de même type et construite en arrière de la première, est en cours d'exécution.

Enfin l'entreprise a aménagé une ferme du voisinage pour recevoir quatre familles d'ouvriers dans les mêmes conditions que ci-dessus. Les installations locatives de l'Entreprise suffiront donc au total à 36 ménages représentant environ comme effectif une septantaine d'ouvriers. Le loyer de l'appartement de trois pièces est de fr 25 par mois. Si l'on déduit la location de la chambre indépendante qui est généralement de fr 12, on arrive pour frais de logement de l'ouvrier marié à environ fr 15 par mois. Les conditions de ces logements sont irréprochables et les locataires s'en déclarent satisfaits. Le reste des ouvriers est logé dans des cantines et des logements construits par des particuliers; les prix de location varient de fr 20 à 25 par mois.

L'entretien alimentaire a été complètement laissé à l'industrie privée; l'Entreprise n'a établi aucune cantine, ni de magasin de vivres débitant à prix coûtant, ou de revient, les denrées essentielles à l'existence des ouvriers. C'est, croyons-nous, une lacune regrettable qui a favorisé probablement la hausse des pensions alimentaires des ouvriers. Des mesures préventives dans ce sens auraient vraisemblablement apporté un frein aux exigences des cantiniers et des logeurs, comme on peut le constater en ce qui concerne la question du logement. Les prix de pension payés par les ouvriers varient de fr 2 à fr 2. 50 par jour, ce qui paraît bien élevé, mais s'explique toutefois par les circonstances locales des chantiers et par la cherté incontestable des temps.

On attribue en partie les prix élevés de logement et de pension au luxe relatif déployé dans la construction des baraquements de Vallorbe. Le village ouvrier de la localité, absolument indépendant du village et qui contient à peu près toutes industries nécessaires à la vie de la population des chantiers, se présente en effet sous un aspect de propreté et de confort que l'on ne rencontrait pas jusqu'à présent dans des agglomérations de ce genre. Cela a eu naturellement une répercussion sur les prix d'usage, puisque ces prix doivent évidemment tenir compte de l'amortissement des installations plus ou moins éphémères d'une cité de chantier de construction...

L'entreprise a pris à son service un des médecins de la localité, M. le Dr. Eperon. Elle a en outre passé une convention avec l'hospice de St-Loup pour l'évacuation des malades à longue échéance. Les installations (du service sanitaire) ne laissent rien à désirer et leur capacité (18 lits) est suffisante pour l'effectif actuel des ouvriers (800 à 850). Le système de construction adopté, et qui comporte des baraques facilement transportables, permettrait d'ailleurs de les développer ultérieurement, si le besoin s'en faisait sentir.¹⁴

¹⁴ Le 3 mai 1911, «une mine qui n'était pas partie fit explosion, blessant grièvement trois ouvriers et moins grièvement sept autres. Le plus gravement atteint a les deux yeux perdus et des fractures compliquées aux membres; d'autres des fractures aux membres et des multiples blessures». Au sujet de cet accident, le rapport de l'agent Schnell (4 mai) déclare: «La population ouvrière et même les gens originaires de l'endroit sont passablement montés contre l'entreprise depuis l'accident de mardi soir. Tous réclament et exigent l'installation immédiate d'une infirmerie à proximité des travaux, car l'accident en question a écœuré les assistants et ce sont les gens du pays qui ont dû fournir presque tout le nécessaire pour le transport et les soins aux blessés. L'installation d'une infirmerie a été présentée à l'entreprise dès les premières revendications et rien n'a paraît-il été fait. On peut s'attendre à ce que les conférenciers ne manqueront pas l'occasion de se servir du prétexte pour haranguer les ouvriers». Le 10 juillet 1911, l'ouvrier Antoine Tabarini est «tué par la chute d'un bloc de pierre qui s'est détaché subitement de la voûte du tunnel» (rapport du sergent-major Bertholet) et le 14 février 1912 un accident identique au précédent causera la mort de l'ouvrier Luigi Vervo.

[En conclusion] nous estimons en définitive que les installations de l'Entreprise du Tunnel du Mont d'Or, du côté suisse, ne pouvaient justifier la grève déclarée par les ouvriers.

La Commission pouvait-elle parvenir à d'autres conclusions, étant donné sa composition? Le 13 septembre, jour où le Service de police invite le chef du poste de gendarmerie et la police communale de Vallorbe à «dénoncer immédiatement à M. le Juge de paix de Vallorbe tout orateur invitant son auditoire à empêcher les ouvriers qui voudraient travailler à se rendre sur les chantiers», le sergent-major Bertholet informe que «ce matin, 32 ouvriers se sont présentés au tunnel; 20 à 30 qui ont travaillé hier en dehors du tunnel ne sont pas venus ce matin...



200 ouvriers ont quitté Vallorbe depuis le commencement de la grève... Les pourparlers entre patrons et ouvriers ont abouti en principe, mais l'Entrepreneur n'avait pas voulu prendre aucune décision sans en référer à ses associés (et frères) qui sont à Paris».

Le 14 septembre se tient une assemblée des ouvriers présidée par U. Trifiletti, à la tête du comité de grève; il menace les entrepreneurs de la désertion ouvrière et de la mise à l'index des chantiers par les organisations syndicales. L'agent Schnell signale en effet le jour suivant que «Fougerolle a fait mettre une annonce dans les journaux italiens demandant mille ouvriers, mais il ne s'en présente aucun». 25 ouvriers (un peu plus les jours suivants) travaillent encore au tunnel, mais seulement à des travaux de déblayage, l'avancement étant stoppé, et environ une cinquantaine sur les chantiers extérieurs. Deux jours plus tard, 17 septembre, le sergent-major Bertholet téléphone encore à Lausanne:

Le comité de grève a reçu ce matin la réponse négative de l'entreprise Fougerolle disant ne vouloir accorder aucune des revendications faites par les ouvriers et proposées par les arbitres. Ensuite de cette communication une assemblée a été tenue à la

Taverne du Mont d'Or de 4 h à 5 h 30 du soir, présidée par le nommé Eugène Montanari; cette assemblée a été passablement bruyante et houleuse. Les grévistes sont outrés contre l'entrepreneur Fougerolle, quelques-uns préconisent de casser bras et jambes aux ouvriers de son chantier qui iraient au travail demain¹⁵. Le sieur Montanari s'est efforcé de les maintenir dans le calme...

C'est finalement le 19 septembre que l'agent Schnell peut annoncer de vive voix à ses supérieurs la bonne nouvelle:

La grève de Vallorbe est terminée; ce matin tous les ouvriers restant dans la localité (environ 220) ont repris le travail. D'après les renseignements obtenus auprès des meneurs, il paraît que tout est bien fini et que pour le moment il n'y a pas de risque d'avoir un nouveau mouvement.

Et dans un rapport écrit, l'agent Schnell précise, en entrant dans les détails:

La grève des ouvriers à l'entreprise du tunnel du Mont d'Or a pris fin hier soir après un discours de Montanari. Une partie des ouvriers sont entrés dans le tunnel déjà hier soir à la relevée de 10 heures et la plupart de ceux restant ont recommencé ce matin à 6 heures... Un très petit nombre se promenaient encore ce matin au village italien, ce sont ceux de la relevée de 2 heures de l'aprèsmidi.

Le travail a repris sans condition aucune mais les ouvriers espèrent que M. Fougerolle leur accordera une augmentation sans autre à la prochaine paye, dans trois semaines, sinon le travail menace de cesser à nouveau; les ouvriers s'organisent dès maintenant en construisant une cuisine coopérative.

Montanari m'a dit ce matin que maintenant allait éclater une grève de l'autre côté du tunnel, à Longeville (France) où les ouvriers travaillent 11 heures et dans 50 centimètres d'eau.

L'impression est très nette que les ouvriers ne se considèrent pas comme battus et recommenceront le mouvement aussitôt organisés si l'entrepreneur n'accède pas à leur désir.

¹⁵ Une «méthode de lutte» contre les «kroumirs» (jaunes, briseurs de grèves) adoptée par les travailleurs américains. L'écrivain Jack London en parle dans *La vallée de la lune*, publié en 1913.

Le même agent Schnell justifie en quelque sorte son optimisme modéré dans un autre rapport daté 29 septembre:

Au sujet de la situation actuelle à Vallorbe, je vous informe que d'après les renseignements recueillis sur place ce matin, il résulte qu'aucun nouveau fait grave n'est, sauf imprévu, attendu avant le printemps 1912, en avril probablement, époque pour laquelle les ouvriers projettent dès à présent de faire la grève s'il ne leur est pas accordé satisfaction complète sur toutes les revendications déjà présentées et qu'ils pourraient présenter jusqu'alors. Des assemblées ont déjà lieu maintenant pour l'organisation d'un syndicat et d'une cuisine coopérative qui doivent leur permettre de résister à outrance dans leurs projets.

Il y a actuellement environ 900 ouvriers travaillant pour l'entreprise Fougerolle et ce nombre va toujours en augmentant par des engagements constants qui se font.

L'effectif des ouvriers sera effectivement complet à partir du 28 septembre; avec une petite semaine de retard par rapport aux prévisions de l'entreprise. Les nombreux départs et les arrivées correspondantes ont quelque peu secoué aussi l'administration communale: «Le Bureau des étrangers a été surchargé de travail pendant la période de la grève des ouvriers du Mont d'Or», lit-on dans une lettre de la Municipalité au DJP en date 2 octobre 1911 et signée par le secrétaire A. Roy¹⁶.

Si les rapports entre l'Entreprise Fougerolle (dont l'ingénieur en chef est C. Soutter) et les autorités cantonales ont été, dans l'ensemble, bons et fructueux, les relations entre l'entrepreneur et la Municipalité semblent par contre avoir été marquées par le manque de confiance. Nous lisons en tout cas, en mars 1911 déjà, dans un rapport confidentiel du Service de police:

M. Lucien Fougerolle... a abordé la question de ses rapports avec la Municipalité de Vallorbe. Il m'a dit être absolument dégoûté des procédés de cette autorité qui ne le soutient en aucune façon. Aussi est-il décidé à commencer immédiatement les travaux de l'autre côté du tunnel et, au lieu d'une petite entreprise, il veut en faire le chantier principal. A cet effet, il a déjà fait transporter du matériel «au Longeville». Il m'a dit aussi, à titre d'exemple, qu'en cet endroit il paie un prix de location de 10 centimes par m² et par année pour les terrains qui lui sont nécessaires, alors que la Municipalité de Vallorbe lui en offrait à raison de 50 centimes le m²...

¹⁶ Archives communales, correspondance 1911, p. 372.

Nous avons parlé de l'éventualité d'une grève et des mesures de protection qui s'imposeraient à ce moment-là. M. Fougerolle m'a alors déclaré que si une grève venait à éclater la première mesure à prendre serait d'empêcher le municipal Jayet – qu'il considère comme un gamin – de diriger les opérations. M. Jayet n'aurait pas, d'après M. Fougerolle, la confiance de ses collègues qui seraient heureux de le voir commettre des «gaffes», afin de se débarrasser de lui. Il m'a dit être absolument certain de ce qu'il avance.

La grève et ses raisons ont été bien entendu différemment ressenties, analysées et rapportées - suivant les tendances politiques - par la presse vaudoise. A l'extrême gauche, *La Voix du Peuple* du 9 septembre 1911, syndicaliste-révolutionnaire, écrit, en annonçant l'éclatement de la grève:

Nous avons parlé en temps utile des conditions désastreuses qui sont faites à ces parias du sous sol. Les conditions hygiéniques sont complètement méconnues; les travailleurs sont traités comme les forçats par des gardes-chiourme, véritables brutes; les malades, les blessés, les mourants attendent, sans soins médicaux, plusieurs heures, étendus sur des sacs ou à même le sol, que la mort vienne mettre un terme à leurs souffrances ou que l'on se décide à les transporter à un hospice distant de 22 km...¹⁷ Le gouvernement italien, qui n'est pourtant pas tendre avec ses sujets peu fortunés, n'a pas osé faire autrement que de déconseiller l'émigration à Vallorbe...Que vont faire nos autorités démocratiques? Vont-elles mettre la troupe au service des tortionnaires et faire massacrer ces ouvriers coupables de ne plus se faire assassiner? Bon courage camarades du tunnel, souvenez-vous, au cours de votre lutte, des brutalités auxquelles vous avez été en butte.

Au sujet de la Commission d'arbitrage, le même journal écrit, dans le numéro du 16 septembre 1911:

Les grévistes n'ont rien de bon à attendre de cela. Une preuve que l'on ne songe pas à leur accorder beaucoup, c'est qu'on a refusé de comprendre dans cette commission le consul d'Italie de Genève qui, pourtant, comme tous les hauts fonctionnaires, n'est pas tendre pour ses compatriotes pauvres

¹⁷ Ces accusations seront confirmées par une enquête effectuée par l'hebdomadaire de la philanthropie bourgeoise, *Le Signal* de Genève, qui parlera de «honte pour notre pays».

et le 30 septembre, la grève étant terminée, il appelle au boycott ouvrier: «Aucun ouvrier ne doit accepter du travail au percement du tunnel du Mont d'Or».

Le *Grutléen* du 8 septembre 1911, organe du Parti ouvrier socialiste lausannois, intitule un article de Paul Golay (dont la présence dans la délégation ouvrière a été contestée avec succès par M. Fougerolle) *L'esclavage moderne à Vallorbe*:

Le Commissaire du Gouvernement italien, M. de Michelis, est venu lui-même sur les lieux, il y a une semaine, et son enquête personnelle l'a si fort indigné qu'il n'a pas désiré recevoir le chef de l'Entreprise... Pour qu'un gouvernement se mette en travers d'une entreprise capitaliste, il faut des circonstances bien extraordinaires... Les mineurs et manoeuvres qui travaillent «à l'avancement» ont de l'eau jusqu'aux genoux et d'énormes gouttières leur déversent continuellement sur la tête, sur le dos, une eau sale et glacée. Huit heures de travail dans des conditions pareilles, c'est une torture prédisposant à toutes les maladies... Jamais de pareilles conditions ne furent imposées aux ouvriers des tunnels... A Vallorbe la vie est très chère... Il est aisé de calculer les sommes folles qu'ils expédient en Italie, ainsi que le prétendent hargneusement les journaux bourgeois... 1500 ouvriers chômaient mardi. Par mesure préventive, les militants font la tournée des cafés, invitant les camarades à ne pas s'attarder dans les lieux publics... Pourtant les revendications des travailleurs sont fort modestes... A peine la grève déclarée, la presse bourgeoise, Gazette en tête, parla de meneurs du dehors, de violences commises. Pas un mot de vrai. La seule chose qui soit violente, c'est le fait que dans une démocratie il ne soit pas possible à des ouvriers de se mettre en grève sans qu'aussitôt la gendarmerie vienne protéger (?) le patron, représenté dans le cas présent par un exploiteur de marque. Alors que la monarchie italienne s'émeut du sort de ses ressortissants, notre république se fait le garde-chiourme des capitalistes étrangers.

Dans le même numéro du journal, un article titre *La grève continue*. *Qu'aucun ouvrier ne se rende à Vallorbe* et donne d'autres intéressantes précisions:

Le représentant du consul d'Italie de Genève est intervenu et a proposé un arbitrage composé de lui-même, du chef du Département des travaux publics, du syndic de Vallorbe, du chef de l'entreprise et d'un ouvrier. L'Entreprise a refusé disant que le consul et le syndic seraient favorables aux ouvriers. Les journaux ont affirmé que les ouvriers s'étaient mis en grève sans avertissement. C'est un impudent mensonge. Le 14 juillet dernier, notre camarade Viret et le secrétaire de La Muraria demandaient une entrevue à M. Fougerolle qui refusa de les recevoir. Quinze jours après, Viret écrivit à l'Entreprise au nom de la Fédération. Cette lettre resta sans réponse. Enfin il est faux que l'Entreprise ait offert quelque chose. Elle n'a rien offert du tout. Voilà comment la presse bourgeoise respecte la vérité.

Une semaine plus tard (numéro du 15 septembre), Le *Grutléen* écrit encore, cette fois-ci sous la plume d'Henri Viret:

Nous avons continué notre enquête sur les conditions des 1500 ouvriers italiens¹⁸ employés au percement du Mont d'Or. Ces conditions sont vraiment misérables. En ce qui concerne le logement, quatre ou cinq personnes doivent dormir dans le même lit, à tour de rôle, d'après les équipes de travail... On nous cite le cas d'un propriétaire qui perçoit 275 fr par mois pour la location de huit chambres dans lesquelles il a entassé une cinquantaine de lits... Par contre, les salaires sont bien inférieurs à ce qu'ils furent au Simplon, il y a quelques années, au Lætchsberg et dans d'autres travaux du même genre... M. Fougerolle n'a eu jusqu'à maintenant qu'un seul geste généreux envers ses ouvriers: il leur a donné 1000 francs pour l'achat d'instruments de musique. Les Italiens sont des artistes et des musiciens, donnons-leur des basses et des barytons, ils oublieront dans la musique leur situation et nous laisseront tranquilles.

A Vallorbe même, les commentaires de la Feuille d'Avis et Journal de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion¹⁹ se caractérisent par leur relative modération, ce qui les distingue du ton beaucoup plus dur de l'ensemble de la presse dite bourgeoise de la capitale vaudoise (Feuille d'Avis de Lausanne, La Revue, La Gazette de Lausanne). Il est vrai que la Feuille de Vallorbe se dit «journal neutre» et que dans ce cas au moins l'adjectif est mérité. Dans le numéro du 8 septembre nous lisons:

¹⁸ Le nombre d'ouvriers qui était de 250 à mi-janvier 1911, avait déjà passé à 500 à la mi-mars. A fin juin le total est de 980 (750 chez Fougerolle, 150 chez Bellorini & Griffey et 80 chez Martin & Baratelli).

¹⁹ Journal paraissant, depuis 1898, les mardis et les vendredis; il est propriété d'une société anonyme par actions. Son rédacteur-administrateur est Daniel Vaumard, lequel le fait paraître, avec l'aide de son frère Achille, dans sa propre imprimerie sise place de la Liberté. Jusqu'en 1909, l'imprimeur-éditeur du journal a été Auguste Addor.

Les ouvriers ont tenu plusieurs assemblées à Châble-à-Bois, dont une mercredi à 3 h 1/2 après-midi... Plusieurs entrevues ont déjà eu lieu entre délégués ouvriers et l'Entreprise Fougerolle, mais n'ont pas donné jusqu'ici de résultats... A Vallorbe même, on s'aperçoit à peine de la grève; quelques groupes d'ouvriers circulent tranquillement dans les rues; l'animation est plus grande à Châble-à-Bois. Aujourd'hui vendredi, la situation n'a pas changé, mais tout est calme. Sur les chantiers de la gare, on travaille sur toute la ligne... Il est à souhaiter que les pourparlers aboutissent promptement, car l'état de grève crée une situation peu enviable aux cantiniers et propriétaires de pensions du village italien, et il faut s'attendre à ce que plusieurs subiront des pertes de pension d'ouvriers qui quitteront la localité sans crier gare! On nous signale qu'un grand nombre partent chaque jour.

Une semaine plus tard (numéro du vendredi 15 septembre), le journal signale que

les ouvriers, réunis mercredi soir 13 septembre en assemblée à la Taverne du Mont d'Or, ont décidé par 263 voix contre 7 de continuer la grève... Nombreux sont les ouvriers qui ont abandonné Vallorbe et d'une enquête faite encore hier, il résulte que les ouvriers travaillant au tunnel et restés sur place sont à peine 400.

Le journal reproduit aussi la circulaire des délégués ouvriers («afin de renseigner la population sur les prétentions des ouvriers») avec leurs revendications, «selon le tarif actuellement en vigueur dans le canton de Vaud»; entre autre, en cas de difficultés, il est demandé un supplément de 25 à 50% si le travail est très pénible; les horaires doivent être diminués en conséquence sans perte de salaire et un salaire journalier entier est demandé si le travail est suspendu pour des raisons étrangères à la volonté des travailleurs.

La grève est définitivement terminée depuis ce matin. Dans une réunion tenue hier soir, les grévistes ont décidé de reprendre le travail aux anciennes conditions. Un certain nombre sont encore partis aujourd'hui. Dimanche, jour du Jeûne, durant toute la journée, une foule nombreuse n'a cessé de circuler au village italien, de même que sur les chantiers; beaucoup d'étrangers avaient choisi Vallorbe comme but de leur promenade, malgré le temps très incertain. L'après-midi, vers les 3 heures, des groupes d'ouvriers se rassemblent de toutes parts, pour l'assemblée qui a lieu à la Taverne du Mont d'Or; on y discute longtemps et beaucoup, mais la sortie

s'opéra néanmoins dans un calme parfait. Une seconde réunion a eu lieu le soir à 8 h.

Les gendarmes, au nombre de 28, sont partis pour Lausanne cet après-midi. La grève qui vient de se terminer a duré exactement deux semaines; rarement on vit une grève aussi calme.

Plusieurs cantiniers ont subi des pertes assez sensibles par suite du départ «sans payer» de nombreux ouvriers; une seule pension perdrait plus de 2000 francs de cette façon

écrit encore la Feuille de Vallorbe dans le numéro du mardi 19 septembre.

Une conclusion émanant du secrétaire syndical Augusto Vuattolo est à signaler:

A Vallorbe, les conditions de travail des ouvriers du tunnel étaient intolérables. Comme l'entreprise refusait de donner suite aux revendications du personnel, il se mit en grève. Le Consul général d'Italie à Genève, puis une commission nommée par le Conseil d'Etat vaudois tentèrent d'aplanir le conflit, mais leurs efforts échouèrent à cause de l'intransigeance de l'Entreprise Fougerolle & Cie. On usa d'intimidations, on procéda à quelques arrestations. Comme la grève, due à un moment d'impulsion, n'était pas préparée, il fallut y mettre fin au bout de deux semaines sans avoir obtenu aucun engagement («les patrons n'ont pas lâché»). Toutefois les autorités, qui avaient recommandé de reprendre le travail, avaient aussi promis qu'à l'avenir elles s'intéresseraient au sort des ouvriers²⁰.

Les suites policières à l'encontre des activistes ouvriers ne manquèrent pas. Dans un rapport du 29 septembre 1911, l'agent J. Schnell écrit que «les principaux éléments de la grève n'ont pas été réengagés par les chefs de chantier» et donne, sur demande du chef du DJP, les informations suivantes au sujet d'Ugo Trifiletti qui a présidé le comité de grève:

Cet individu est connu à Vallorbe depuis la fin de l'année 1910 époque à laquelle il est arrivé on ne sait d'où ²¹. Dès son arrivée il n'a que irrégulièrement travaillé et s'est fait remarquer fréquentant assidûment les assemblées des ouvriers. A la déclaration de la grève, il fut de suite mis à la tête du comité de grève. Sa

²⁰ Histoire de la FOBB, t. II, Zurich 1955, pp. 182-183.

²¹ Trifiletti a travaillé au tunnel du Lœtschberg de l'été 1907 au printemps 1909.

conduite n'a pas autrement donné lieu à des plaintes ou remarques défavorables. Pendant la grève il a toujours été assez calme, mais il préconisait la grève à outrance. A la reprise du travail il se réengagea à l'entreprise Fougerolle, mais plusieurs chefs de chantier ne voulurent rien de lui, finalement il trouva un emploi mais deux ou trois jours après il trouva moyen de se faire mettre à l'assurance et hier il a été ramassé par la gendarmerie en vertu d'un signalement publié au Moniteur suisse de Police de 1909, page 1339, par le Juge d'Instruction à Frutigen qui le poursuit sous l'inculpation de port d'armes prohibé. Il a été conduit immédiatement à disposition de M. le Préfet d'Orbe qui le fera suivre demain matin à destination de Frutigen.

Trifiletti sera condamné à deux jours d'emprisonnement et dix ans d'expulsion du territoire suisse. Il sera accompagné à la frontière de Domodossola le 4 octobre 1911. Rentré à Messine, il travaillera chez un entrepreneur local. Quant à l'anarchiste Ottavi Zito, arrêté le 6 octobre, sur ordre du Juge de Paix du cercle de Vallorbe, pour incitation à commettre des violences, il sera remis en liberté quelques jours plus tard, faute de preuves suffisantes.

La suspicion se prolongera et s'amplifiera même, comme le démontrent deux autres rapports de l'agent Schnell (4 et 7 novembre 1911):

Des renseignements pris hier à Vallorbe, au sujet d'une association de la «Main noire²²», il résulte que rien de précis ne peut être donné encore à ce sujet. C'est un bruit qui court, l'existence de cette association, mais personne, même de la colonie italienne, ne peut donner de plus amples détails. J'ai trouvé à Vallorbe le nommé Campolo Pasquale, qui en décembre 1909 fut expulsé de Goppenstein, Valais, pour avoir appartenu à l'association secrète «la Picciotteria» avec 28 autres individus. Campolo demeure à la cantine Timpano et il travaille pour l'entreprise Martin & Baratelli. Je n'ai rien pu relever de suspect ou de délictueux contre lui hier, mais la cantine dans laquelle il demeure me paraît être drôlement habitée, une surveillance continue sera exercée là-dessus et rapport sera fait, cas échéant.

Des renseignements pris à bonne source hier à Vallorbe, au sujet d'une association de la «Main noire», il résulte qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits qui circulent et que certains journaux

²² Encore au début des années 20, aux Etats Unis la mafia était appelée *Black Hand*, c'està-dire «Main noire». Dans l'esprit des policiers vaudois en service commandé, la «Main noire» était assimilée par contre à «un groupement anarchiste italien».

ont lancé à la légère. M. Malavasi, toujours bien au courant de ce qui se passe au «village nègre» m'a assuré qu'il n'existe rien en fait de «Main noire» à Vallorbe. Il dit que le plus mauvais sujet qui soit arrivé à Vallorbe ces derniers temps serait Crucciani, actuellement expulsé et il croit que c'est à cause de cet homme qu'on a lancé l'existence de la «Main noire», car Crucciani avait formé une bande parmi laquelle il aurait été question de faire sauter l'entrée du tunnel comme premier fait au plus prochain mouvement de grève. M. Malavasi craint qu'après les insultes dont il a été l'objet ces temps derniers de la part de la bande Crucciani, Montanari ne retourne pas à Vallorbe à moins qu'il apprenne l'expulsion de son insulteur. De même M. Malavasi dit qu'il n'est plus question de préparation pour une nouvelle grève au printemps, il manque actuellement les fomenteurs.

La Police de sûreté donne également son avis (par la plume de l'agent Schnell: autre rapport daté 4 novembre 1911) sur les causes de la grève:

Montanari Eugène, secrétaire du bureau de la Fédération «Muraria» à Zurich vient à Vallorbe depuis le commencement des travaux du tunnel du Mont d'Or, en moyenne une fois par quinzaine et fait conférence aux ouvriers les exhortant à se syndiquer et s'organiser pour lutter contre l'exploitation capitaliste et patronale, mais jusqu'à ce jour ces exhortations n'ont pas eu grand succès, les ouvriers au tunnel du Mont d'Or n'étant pas assez sédentaires et pour la plupart pas de ceux que l'on rencontre ordinairement sur les bons chantiers, une grande partie de ceux de Vallorbe sont des Siciliens et des Romagnols sans profession bien fixe et déterminée qui cherchent un ouvrage quelconque sur les grandes entreprises, tunnels, endiguements, etc.

Le 4 septembre dernier, la grève a éclaté sans que Montanari y ait aidé directement, elle fut l'oeuvre de quelques meneurs, vrais anarchistes, dont le principal était Ottavi Zito, cordonnier qui n'avait rien à faire avec les ouvrages du tunnel. Dès que la grève fut déclarée Montanari se trouva à Vallorbe presque tous les jours faisant des conférences aux ouvriers, leur faisant comprendre souvent que la grève avait été déclarée à la légère et sans organisation, il engageait les ouvriers à résister ayant cependant confiance dans une issue favorable et il fut nommé membre de la Commission ouvrière qui traita avec l'entreprise et les délégués du Conseil d'Etat. Avant la première rencontre, Montanari avait proposé aux ouvriers d'accepter n'importe quelle augmentation qui serait offerte par l'entreprise, même la plus petite, cherchant par ce

moyen à obtenir une reddition pas trop humiliante pour les ouvriers, mais comme on le sait, sa proposition n'eut pas de chance, l'entreprise ayant refusé d'accorder n'importe quelle augmentation.

Devant cet échec Montanari, voyant la misère des ouvriers restants sur place proposa les 17 et 18 septembre la reprise des travaux sans condition de travailler etjusqu'au printemps 1912 à l'organisation ouvrière et à la création de cuisines coopératives afin recommencer avec plus

Taverne du Mont d'Or

Samedi 29 Juillet 1911



avec Musique italienne de Genève

DIMANCHE 30 JUILLET, de 9 à 11 houres

CONFÉRENCE

donnée en langue italienne par

M. Louis BERTONI, de Genève

De 2 h, 30 à 7 h, et de 8 h, 30 à 11 h, 30

2 GRANDS BALS

Entrée libre pour les Bals

de succès le mouvement en avril 1912, si les améliorations demandées ne sont pas accordées jusqu'alors.

Montanari s'est toujours comporté d'une façon convenable envers la police et les autorités, se laissant facilement approcher et questionner et il a fourni les renseignements d'une façon exacte au soussigné lorsque le cas se présentait. Dans toutes les assemblées il a recommandé le calme aux ouvriers cherchant à acquérir la sympathie des autorités, de la population et des ouvriers à la fois. Parmi ces derniers il y en eut qui ne furent pas d'accord avec ses théories pacifiques, car ceux d'opinion contraire, les chambardeurs, ne manquaient pas de lui reprocher qu'il n'est qu'un fainéant et vagabond, reproches qui furent faites aussi à l'orateur Auregli, journaliste. Un certain nombre d'ouvriers étaient partisans de l'action directe, ce sont précisément ceux qui ont déclaré la grève et leurs orateurs reprochent encore aujourd'hui à Montanari d'avoir fait échouer la grève, car il aurait fallu d'après eux attaquer les œuvres vives de l'entreprise, machines, conduites d'eau, d'électricité et air comprimé, ce qui aurait forcé l'entreprise de céder et précisément Montanari combattait ces moyens.

Montanari est bon orateur, paraît posséder une certaine instruction et a une grande facilité d'expression; comme homme privé il est d'abord agréable et paraît sincère, ce qui fait qu'il n'est pas toujours bien vu dans le monde ouvrier, on le soupçonne de servir deux parties à la fois. Il est à présumer que ses théories ne recueilleront qu'avec peine les adeptes nécessaires pour faire réussir un nouveau mouvement.

Ce rapport a été annoté de la façon suivante:

Transmettre l'original au Procureur Général de la Confédération et le prier de bien vouloir nous communiquer les renseignements qu'il possède sur le compte de Montanari. Ajouter: Nous ne pouvons savoir, cela va sans dire, quels sont les conseils que donne Montanari dans des réunions privées ou individuellement. Nous ne serions pas surpris que ces conseils soient parfois différents de ceux des assemblées publiques, car il nous paraît être incontestablement une personnalité dirigeante et écoutée dans une notable mesure.

La fin des gros travaux

Au début d'octobre 1911, l'entreprise Fougerolle emploie 900 ouvriers, Bellorini & Griffey 254 et Martin & Baratelli 70; après une diminution dès novembre, surtout chez ceux engagés par les deux plus petites entreprises aux travaux extérieurs, à cause du mauvais temps, le nombre des ouvriers sera d'environ 1500 et parviendra à plus de 1700 en mars 1912. Le rapport de la Gendarmerie de Vallorbe précise, le 7 octobre, qu'«il sort actuellement du tunnel 2400 litres d'eau à la minute au lieu de 1200 litres un mois auparavant»; il faudra attendre la fin de janvier 1912 avant de lire que «l'eau a sensiblement diminué».

Dans une conférence d'E. Montanari tenue le 22 octobre, l'orateur engage la huitantaine d'ouvriers présents «à se grouper afin de mieux pouvoir lutter contre les capitalistes et les bourgeois qui sont bien organisés en Suisse», comme l'écrit dans son rapport le gendarme Gachet.

Une réunion ouvrière annoncée pour le 3 décembre et une conférence commune fixée au lendemain à la Taverne du Mont d'Or (orateurs Montanari et Bertoni de Genève, «accompagné de son acolyte Bertonassi», précise l'habituel rapport) n'auront finalement pas lieu. Le poste de gendarmerie avait été renforcé de trois hommes pour cette occasion... manquée.

Le caporal Testuz rapporte encore le 14 février 1912 au sujet

d'une, bagarre qui a éclaté entre 9 et 10 heures du soir au Village nègre²³, entre ouvriers italiens. Un nommé Pacchiolo Antonio a été frappé d'un coup de couteau dans le côté droit et un coup de revolver dans la tête ainsi que de plusieurs coups de canne. Il a été dirigé sur l'Hospice de St. Loup. Dans la même bagarre, un nommé Ferri Umberto a reçu un coup de couteau sous l'omoplate droite. Il est soigné à domicile... Pour le moment, nous ne connaissons pas les auteurs de ces voies de fait.

Des bruits de grève ont circulé tout au long des années 1912 et 1913; ils ont été soigneusement enregistrés dans les papiers des autorités de police.

Ces divers documents montrent avec quelle méfiance et avec quelle intransigeance ont été traités ces ouvriers qui ont creusé, au péril de leur santé et parfois même de leur vie, ces tunnels qui forment encore aujourd'hui l'ossature des voies de communication ferroviaire à travers la Suisse et nous mettent en contact avec l'étranger.

²³ S'agit-il d'une simple traduction de l'allemand *Negerdorf*? Au début du siècle, les grands travaux d'équipement qui se réalisent en Valais attirent des nombreux travailleurs étrangers dont les conditions de vie et de travail sont plus que déplorables. C'est ainsi qu'à Naters, pendant le percement du Simplon, on parle ouvertement, au sujet du quartier des étrangers, de *Negerdorf* (Cf. *Le Valais et les étrangers XIXe-XXe siècles*, Sion, 1992).